



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 08 février 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	22	25

Date de convocation 31 janvier 2024

L'an 2024, et le huit février deux mille vingt quatre, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Jean-Claude BRAYER, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Sébastien GUILLERMO, François GUYOT, Marie-Claude LAVOCAT, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Nicole PENSEE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Bernard VIALLETEL, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Olivier BILLIARD, Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Arnaud LAMOTTE, Christophe LIMAUX, Etienne MARASI, Thierry PONCE, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Représentés :
Arnaud LAMOTTE par Stéphane MARTINELLI
Christophe LIMAUX par Bernard LUISIN
Patrice VOIRIN par Jean-Marie WATREMETZ

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des emplois
N° de délibération : 2023-06

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
22	25	25	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-03 du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont relative à la modification des emplois permanents du SMPC.

Considérant l'obligation les collectivités et leurs établissements de tenir un tableau des emplois permanents.

Considérant que le tableau des emplois permanents, est un outil de gestion des ressources humaines dont le contenu est laissé à la libre appréciation de chaque collectivité ou établissement.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois permanents suite à cette création d'emploi.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS						
Date et n° de délibération portant création ou modification du temps de travail	Libellé du poste	Filière	Cat.	Grade ou cadre d'emploi autorisé par l'organe délibérant	Temps de travail	Emploi pourvu (1) ou vacant (0)
N°2016-6 DU 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Directeur(-trice) / chef de projet LEADER	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1*
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Directeur(-trice) / chef de projet développement territorial	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Chargé(e) de mission LEADER et coopération territoriale	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1
N°2016-6 du 14/01/2016 Modifié N°2017-64 du 03/04/2017	Assistant(e) de gestion administrative et budgétaire	Adm	B	Grade rédacteur territorial	35/35	1
N°2017-64 du 03/04/2017	Coordonnateur(-trice) Contrat Local de Santé	Adm	A	Grade d'attaché territorial	17H30/35	1
N°2022-30 du 11/10/2022	Chargé(e) de développement territorial (SCOT)	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	0
N°2023-02 du 27/03/2023	Animateur(-trice) PAT	Adm	A	Grade d'attaché territorial	35/35	1

SUR PROPOSITION du Président, et **APRES** en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

1° De procéder à la mise à jour du tableau des emplois permanents ainsi proposée qui prendra effet au 08 février 2024.

Pour extrait conforme,
Le président,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.02.10 19:23:29 +0100
Ref:5951027-8896840-1-D
Signature numérique
le Président

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.